

E FOOT 38

PV N° 393



du jeudi 14 Juin 2018



SAISON 2017-2018

Journal officiel du District de l'Isère de Football



L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

Table des Matières

Cette Semaine :

COMITE DE DIRECTION	3
SECRETARIAT ADMINISTRATIF	8
COMMISSION D'APPEL	12
COMMISSION DES ARBITRES	14
COMITE DE PILOTAGE FMI	18
COMMISSION DELEGATIONS	19
COMMISSION FEMININES	21
COMMISSION FOOT ENTREPRISE	22
COMMISSION FUTSAL	23
COMMISSION DES REGLEMENTS	24
COMMISSION SPORTIVE	30
COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE	31
COMMISSION TECHNIQUE	32

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.ffs.fr



ETHIQUE
SECRETARIAT
TRESORIER
APPEL
ARBITRES
DISCIPLINE
TERRAINS
FEMININES
ENTREPRISES-FUTSAL
REGLEMENTS
SPORTIVE
STATUT DE L'ARBITRAGE
TECHNIQUE

04 76 26 87 70
04 76 26 82 90
04 76 26 82 92
04 76 26 87 72
04 76 26 82 94
04 76 26 82 97
04 76 26 82 95
04 76 26 87 73
04 76 26 87 74
04 76 26 82 96
04 76 26 87 71
04 76 26 87 75
04 76 26 82 99

NOTES PARTENAIRES



COMITE DE DIRECTION

RÉUNION DU JEUDI 24 MAI 2018 À REVENTIN VAUGRIS

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

PRESIDENT
Mr. MUFFAT- JOLY

PRESENT(E)S

Mme BRAULT
MM. AGACI - BALDINO – BOUAT – BOULORD – CHASSIGNEU - CICERON - DA CUNHA VELOSO - GIROUD
GARAMPON - ISSARTEL – KODJADJANIAN - MALLET – MAZZOLENI – MONIER - MONTMAYEUR - SOZET-
TRUWANT – VACHETTA - VEYRIER

EXCUSES

MM : DENECHERE (Démissionnaire) - SCELLIER – LOUIS – BOURGEOIS

ASSISTENT pour le Club de Reventin :

Mr RIVOIRE Hervé Président du Club, **Mme** FUELLE Nadine, **Mr** BRAGANCA José et **Mr** DANCETTE Nicolas

Séance ouverte à 19h30 par Mr Hervé Rivoire exprimant sa satisfaction de recevoir le district

ORDRE DU JOUR

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DE DIRECTION DU 06/04/2018

Approuvé à l'unanimité

COURRIERS ET INFORMATIONS DIVERSES

Carte postale reçue de Corse dans le cadre de l'arbitrage de Nicolas Brotons

Invitation du club de St Cassien qui Fêtera son 40e anniversaire le samedi 23 juin 2018 : Hervé Giroud-Garampon et Michel Vachetta représenteront le District.

Invitation Union Sportive Chattoise à leur s o i r é e des partenaires le mercredi 13 juin 2018 à 19h00 : Hervé Giroud-Garampon et JM Kodjadjanian représenteront le district.

Invitation du club de l'AS Cessieu qui fêtera son 70e anniversaire les 15,16 et 17 juin 2018 à son vin d'Honneur le 16 juin à 12h30 : J-Marc Boulord, Michel Vachetta et Fabien Cicéron représenteront le District.

Invitation FC Collines qui fêtera ses 10 ans le 16 juin 2018 : [Remerciements](#).

Invitation Entente Foot Des Etangs qui fêtera ses 10 ans le samedi 16 juin : Fabien Cicéron représentera le District.

Courrier de Pierre Gaude qui tout en restant à la commission de discipline prend un peu de recul suite à un problème de santé d'un membre de sa famille.



Courrier de Gilles Denechere : présentant sa démission au sein du Comité de Direction du District : c'est avec un grand regret que nous apprenons la démission de Gilles qui nous a accompagnés de longues années au District, il a donné beaucoup de son temps pour notre passion : le football, ce sont pour des raisons personnelles que Gilles quitte le District, nous lui adressons tous nos remerciements pour tous les services rendus et lui souhaitons bonne continuation.

Naissance : félicitations à Sandrine Valette et Nicolas Brotons (CTDA) pour la naissance de Loan le 17 mai 2018.

Décès : Condoléances à la famille de Monsieur François Macagno président Honneur de Seyssinet

3 - PROJETS SUR L'ARBITRAGE

Suite à une rencontre entre le président et N. Brotons ce dernier lui a proposé 2 axes de travail en faveur de l'arbitrage :

Projet de création d'un challenge pour récompenser les clubs qui œuvrent pour promouvoir l'arbitrage par la présentation de nouveaux arbitres, leur nombre, leur pérennisation ainsi que leur niveau de pratique.

Une dotation récompenserait le ou les clubs ainsi que les arbitres, ce projet a déjà été abordé avec F. Agaci et J. Louis.

H. Giroud-Garampon pose la question de la prise en compte de la fidélité de l'arbitre à son club formateur

F. Agaci : c'est prévu mais il reste quelques points à travailler.

J. Da Cunha Veloso : intervient sur les compétences des arbitres

Le projet sera présenté lors du comité directeur du 6 juillet

N. Brotons a demandé au président si il était envisageable d'ouvrir une section sportive à fonction éducative sur La Côte St André dans le cadre de l'arbitrage, Mme le proviseur étant partante pour le projet sous conditions d'avoir l'accord de son CA et du rectorat.

Courant mars a eu lieu une entrevue à laquelle a participé le Président du district avec le proviseur qui est très intéressée pour l'ouverture de cette classe qui concernerait les élèves de seconde, première et terminale. Le président a donné un accord de principe mais demande de faire attention au planning de mise à disposition du CTDA qui a d'autres tâches à remplir en priorité.

La mise en place ne se fera que pour au moins 6 candidats et un maximum de 15. La classe sera ouverte à la carte scolaire avec possibilité de dérogation.

M. Mallet rappelle qu'il existe déjà une collaboration avec l'UNSS et parle de la difficulté des clubs à joindre notre CTDA qu'en sera-t-il avec cette mise à disposition ?

J. Da Cunha Veloso dit cette création intéressante dans le cadre de l'arbitrage

M. Montmayeur demande combien d'heures interviendra le CTDA ?

Président M. Muffat Joly : 4 heures par semaine

J. Raymond rappelle que nous avons 82 classes de sport études et que la classe arbitre fonctionnera sur un modèle identique et nous effectuerons un suivi de la gestion du temps de N. Brotons.

F. Veyrier pense que cette classe sera bénéfique pour les arbitres et l'arbitrage.

JL Sozet souligne que ces jeunes sortants de ces formations n'interviendront pas dans le district et donc que l'on travaille pour la Laura

F. Agaci voit cette classe comme une section élite allant dans le sens des propos de JLS

4 - REFONTE DES CHAMPIONNATS DE JEUNES

G. Bouat fait un bilan des 9 réunions qui ont eu lieu dans les différents secteurs du district. Une présence de 75 à 100 % des clubs suivant les secteurs et informe du souhait des clubs de recevoir le power point pour l'analyser.

Sur les 9 sites 8 reçoivent la proposition favorable pour les U14

Débat sur le difficile cas des U19 et des U20

Les propositions faites aux clubs lors des réunions :

- pour 2018-2019 mettre en place le brassage en U15 et U17 et mettre 5 U 20 dans la catégorie U19 tant en championnat qu'en coupe

G. Bouat fait une projection sur le championnat avec brassage des U15 et U17

L. Mazzoleni intervient concernant la partie juridique précisant que les textes définitifs ne pourront être votés que lors de l'AG de fin d'année. Il rappelle que si le projet est accepté par le Comité Direction il doit être voté dans sa totalité en juin et appliqué pour la saison 2019-2020.

Courrier de St Paul de Varcis : Proposition de 5 U18 en U17 ou création d'un championnat U18

L. Mazzoleni : il aurait fallu faire un championnat U18 en se calant sur la ligue

M. Mallet rappelle qu'en U19 nous avons eu 12 forfaits généraux sur 42 engagés

G. Bouat : pourquoi ne pas faire un test avec 5 U 20 et U 19 dès 2018-2019

F. Ciceron : Faire une catégorie U20 serait peut être une solution

L. Mazzoleni : on pourrait aussi faire du brassage en U19 mais ce serait un brassage intégral et tous les niveaux seraient remis en cause à chaque début de saison

J. Raymond regrette que les clubs privilégient les seniors aux jeunes

Hervé Rivoire président du club de Reventin dit que dans le club ils ont constaté que lorsque les jeunes passaient de U19 à seniors ils arrêtaient le foot et il estime qu'il ne faudrait jamais mettre des 18 ou 19 pour compléter des seniors. Je suis tout à fait pour le brassage en U15-U17 voire U19 voire même la création d'une catégorie U20 regroupant de U18 à U20.

Le président interroge les membres du CD sur le souhait présenté et voté lors de l'AG du 29 juin.

H. Giroud-Garampon intervient en demandant à ne pas aller trop vite pour ce projet et de ne pas renouveler les erreurs faites antérieurement dans la précipitation. Il pose la question de savoir si ce projet est vraiment adapté à l'ensemble de nos clubs ou s'il n'est pas un peu élitiste rappelant que si la ligue a obligation de modifier rien ne l'oblige en district.

Il fait part de son interrogation, mais sans s'opposer à cette création de championnat, concernant les U14 et l'affaiblissement possible de clubs qui ont un effectif qui ne permet de faire des U15 qu'avec l'incorporation de U14 et l'éventualité de se retrouver avec le même phénomène connu de l'aspiration par les clubs des joueurs voisins afin de faire des équipes concurrentielles.

Concernant les U19, il va dans le sens de F. Ciceron en proposant de substituer au championnat U19, un championnat U20.

Il souhaite que le projet soit présenté aux clubs en juin sans vote, de demander aux clubs à fin septembre 2018 de faire une simulation de leurs éventuels engagements 2019-2020 avec leurs effectifs connus ce qui permettrait d'affiner le projet et de le faire voter en novembre.

Cette intervention va engendrer un long et difficile débat où vont intervenir successivement L.Mazzoleni, G.Bouat,



JM.Boulord, F.Veyrier, JL Sozet, F.Agaci, M.Mallet, M.Montmayeur débat qui va amener à différents votes :

Création d'un championnat U20 : pour 13, contre 5, abstention 3

Vote et présentation du projet en juin 2018 : Pour 7, Contre 11, Abstention 3

Brassage U15-U17 : Pour 15, contre 4, abstention 2

De ce fait le projet ne sera pas présenté à l'AG du 29 juin 2018 et sera revu pour présentation en novembre.

5 - RETOUR SUR LE TRAVAIL AVEC LA MAIRIE DE GRENOBLE

H. Giroud-Garampon informe le CD des démarches effectuées en collaboration avec la mairie de Grenoble.

Avec M. Muffat Joly pour la première et M. Mallet pour l'ensemble des 3 réunions que nous avons eues depuis février avec l'adjoint chargé des sports à la mairie de Grenoble ainsi que des membres de la direction des sports de la ville, nous avons travaillé pour trouver des solutions afin que le football se déroule plus sereinement sur les terrains grenoblois.

Force est de constater que le fort engagement de la mairie dans le domaine social limite les possibilités, aussi rien de positif ne ressort de ces réunions permettant d'aller dans le sens de notre démarche initiale. Nous avons rencontré 2 clubs avec qui nous avons pu échanger.

6 - DOSSIER CLUBS NORD ISERE HORS DISTRICT

Après l'avis de la commission recours et contentieux de la FFF qui est dans le sens de notre démarche, le BELFA (Bureau exécutif de la LFA) a demandé à la L'AURA de faire une enquête auprès des clubs concernés, enquête qui a donné un résultat de 100% pour rester dans le district où ils évoluent actuellement même si c'est contraire aux textes.

Notre demande n'était pas celle-ci mais bien de faire rectifier aux districts voisins leurs limites territoriales.

Nous avons confirmé au BELFA par courrier du 14 mai notre demande de faire respecter le code du sport ainsi que les statuts fédéraux en faisant ramener les zones de compétences des districts de Drôme Ardèche et de Lyon et du Rhône au seul territoire de leur département sans empiéter sur le département de l'Isère.

Le BELFA souhaite une négociation donnant-donnant : on fait modifier les territoires mais vous laissez les clubs comme actuellement.

7 - CLUBS LABELISES : RETOUR DES FICHES ACTION DU PEF

H. Giroud-Garampon rappelle qu'en accord avec les clubs lors de la réunion des clubs labellisés d'octobre 2017, nous avons demandé que chaque club labellisé nous retourne des fiches action du PEF pour la saison, 3 fiches sur 3 thèmes différents.

Notre demande va au-delà de la demande fédérale mais elle est la seule solution pour justifier du travail effectué.

Que faisons-nous auprès des 2 clubs qui n'ont pas satisfait à cette obligation : Suspension, retrait du label ?

G. Bouat s'interroge sur la légalité de notre démarche, nous prenons attache auprès de la FFF pour décision définitive.

8 - REFONTE DES COUPES DE L'ISERE

Reporté au CD du 6 juillet

INTERVENTION DE J. RAYMOND

La réunion de l'UNAF nationale se déroulera en juin 2019 à Evian, une demande d'aide financière est faite par

l'UNAF à hauteur de 1000 €. Le CD valide l'aide demandée

Une nouvelle grille de classification des salariés est mise en place à partir de juillet, c'est une remise au goût du jour des métiers et classifications qui dataient de 1983. Pour les techniciens et CDTA le décompte du temps de travail s'effectuera dorénavant en nombre de jours soit 215 jours de travail à l'année avec justification de chacun chaque mois, minimum 7 h par jour, maxi 13h.

9 - QUESTIONS DIVERSES

1) Certains membres du comité directeur ont subi des attaques sur les réseaux sociaux de la part de certaines personnes et de certains clubs voire un media sportif

M. Raymond interviendra auprès du média.

M. Montmayer dit qu'il faut être solidaire avec les membres du comité directeur qui ont été attaqués et qu'il faut sanctionner ceux que l'on peut identifier.

T. Truwant et M. Cicéron sont de l'avis de M. Montmayer.

JL Sozet informe que la commission de discipline prendra ses responsabilités mais il faut lui procurer les documents

2) Le comité directeur adresse un rappel à l'ordre aux présidents des 3 clubs concernant les mails reçus sur le report d'une rencontre de D1 et rappelle à tous l'article 204 des règlements fédéraux

3) La CDA doit-elle suivre une demande de sanction à l'encontre d'un arbitre demandée par une commission ?

En aucun cas une décision de commission ne peut être contournée et non appliquée

M. Vachetta explique que la demande effectuée avait été mal formulée par sa commission

4) Proposition de modification d'horaire pour les matches de lever de rideau en coupe

Question reportée au prochain CD

Vœux du club de Sassenage : modification du bonus-malus, suppression du carton jaune et des bonifications.

Présentation de M. Mazzoleni, intervention de M. Montmayer, de M. Raymond

Conclusion du président Rivoire

Le Président Clôture le comité de direction.

Fin de séance à 22h15



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 12 JUIN 2018

CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,
tiennent à présenter leurs très sincères condoléances

à son épouse et à l'ensemble de sa famille suite au décès de M. SEGHER Laid (membre de la Commission des Règlements).

COMMUNIQUE DU PRESIDENT

Après divers entretiens j'ai pris la décision de présenter lors de l'Assemblée Générale de Virieu le projet de réformes des championnats (sans vote) mais avec la possibilité de proposer le brassage pour les catégories concernées et l'évolution des U19 pour la saison 2018-2019

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ÉTÉ

L'Assemblée Générale d'Eté du District aura lieu le **vendredi 29 juin 2018 à 19h00**

à l'Ensemble sportif
HALLE DES SPORTS
rue du Stade, 38730 Virieu



APPEL AUX BÉNÉVOLES

Appel à candidatures

Vous êtes animés de la même passion sportive et du principe d'entraide à notre discipline, rejoignez-nous, devenez membre d'une des différentes commissions du District de l'Isère de Football.

Disponibilité (surtout le mardi après-midi)

Faites acte de candidature par courrier ou mail (district@isere.fff.fr) en précisant votre identité, vos coordonnées et votre parcours sportif (résumé).

Date butoir réception des candidatures : le 26 juin 2018



REMISE CHALLENGE CLAUDE MONTPIED U15-U17-U18F-U15F

La remise du challenge Claude MONTPIED concernant les catégories U15-U17-U18 F-U15F se déroulera le :

Jeudi 5 juillet à 18h30 au District de l'Isère.

Pensez à renvoyer vos fiches au District avant le lundi 18 juin dernier délai, tout document reçu ultérieurement ne sera pas pris en compte.

Présidents, éducateurs ce n'est qu'un challenge où le seul risque est de voir vos jeunes récompensés alors **FONCEZ à vos stylos pour nous répondre.**



RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.



TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION –DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

FORFAIT DANS LE 3 DERNIERES JOURNEES

Du 26 Mai 2018

Amende 228 €

MANIVAL U19

FORFAIT JOURNEE

Du 10 Juin 2018

Amende 32 €

FROGES D6

FORFAIT DANS LE 3 DERNIERES JOURNEES

JEUNES

Du 9 Juin 2018

Amende 124 €

VALLEE GRESSE U17

VALLEE DE L'HIEU U17

BOURBRE U17

USVO U15

ECHIROLLES SURIEUX U13

RESULTATS NON SAISIS SUR FOOTCLUBS

DU 9-10 Juin 2018

Amende 11€

ST SIMEON DE BRESSIEUX U13

NOTRE DAME DE MESSAGE U13

MONESTIER U13

TIGNIEU U13

RACHAIS U13

GRENOBLE FOOT 38 U13

LA SURE U13

BOURBRE U13

MOIRANS U13

G. ISERE RHODANIENNE U13

FMI NON RETOURNEE

Du 9-10 Juin 2018

Amende 75 €

DOMARIN U19

COTE ST ANDRE U17

FM NON RETOURNEE

Du 26 Mai 2018

Amende 75 €

PAYS D'ALLEVARD U18FA8

VALENCE U18FA8

RHONE CRUSSOL U18FA8

SEYSSINET U13 D3 B

TOUR ST CLAIR U13

ASPTT CORPOS ENTA11

POISAT ENTA8

NON RETOUR DU DEFI JONGLAGE

Amende 25 €

Journée 11

JARRIE CHAMP U13D2 B

SASSENAGE U13 D2 C

ISLE D'ABEAU U13 D2 E

Journée 12

G. SUD DAUPHINE U13 D2 D

NIVOLAS U13 D2 E

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 MAI 2018

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-4 – Situation du Club en début de saison :

Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district.

Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

Date d'émission du relevé le 03/05/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie au 15 Mai 2018.

549826 FUTSAL PONT DE CLAIX
554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU
590636 J. O. DE GRENOBLE A
582472 AC MISTRAL
552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE

580788 ASS JEUNES FOOT CHASSE S/RHONE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
614499 COMMUNAUX SMH
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
590492 FUTSAL ETOILE FONTAINE

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE: LAURAFoot COMPETITIONS – LEVYN D. – CHERO L. – BRIOUA M. – BUI VIET LINH R. – CHERKAoui H. – GZADRI M. – BECHET P. – HUGOT D. – MORE C. – GZADRI M. – HOCINE H. – TOUR M. – DOMARIN – GIROUD GARAMPON H. ROUSSILLON A. – MALLET M. – MALLET M. – ABDICHE N. - ABDELMOULA B.

APPEL : MARTINEROIS

REGLEMENTS : BARREL M – ISLE D'ABEAU – CHERO L (NOTRE DAME DE MESSAGE) – DOMARIN – MARTINEROIS – TIGNIEU – JARRIE CHAMP.



COMMISSION D'APPEL

(04.76.26.87.72) – Mardi à partir de 16 H.

REUNION DU MARDI 12/06/2018

Président : M. VACHETTA.

Présents : A. SECCO (secrétaire) J. M. KODJADJANIAN, V. SCARPA, J. LOUIS, R. NODAM, G. BISERTA.

Excusés: R. GUEDOUAR. Y. DUTCKOWSKI.

CONVOCATION

DOSSIER N° 34: Appel du club de **L'AS MARTINEROIS** de la décision de la Commission départementale des règlements prise le 05/06/2018, parue le 07/06/2018, PV N° 392.

Sur la sanction infligée au club : Pour absence de l'éducateur désigné sur le banc : Perte d'un point au classement de l'équipe une championnat D2 Poule A et amende de 50€.

Match: ECHIROLLES 3 / AS MARTINEROIS – SENIORS – D2 – POULE A du 03/06/18.

L'audition aura lieu le jeudi 21/06/2018 à 18h00.

Les personnes seront convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

Les officiels seront convoqués par leur boîte mail.

APPEL REGLEMENTAIRE AUDITION DU MARDI 12 JUIN 2018 RELEVÉ DE DECISION

Composition de la Commission d'Appel du district de l'Isère.

Président : M. VACHETTA.

Présents : A. SECCO (secrétaire) V. SCARPA, J. M. KODJADJANIAN, R. NODAM, G. BISERTA.

DOSSIER N° 32 : Appel du club de **L'AS MARTINEROIS** de la décision de la Commission départementale des règlements prise le 22/05/2018, parue le 24/05/2018, PV N° 390.

Sur la sanction infligée au club : Pour absence de l'éducateur désigné sur le banc : Perte d'un point au classement de l'équipe une championnat D2 Poule A et amende de 50€.

Match: SEYSSINS / AS MARTINEROIS – SENIORS – D2 – POULE A du 06/05/2018.

La commission départementale d'appel :

- Confirme la décision de la commission départementale des règlements prise lors de sa réunion du 22/05/2018.
- Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge du club de L'AS MARTINEROIS.

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Départementale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par la boîte mail des clubs.

APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU MARDI 12 JUIN 2018

RELEVÉ DE DECISION

Composition de la Commission d'Appel du district de l'Isère.

Président : M. VACHETTA.

Présents : A. SECCO (secrétaire) V. SCARPA, J. M. KODJADJANIAN, R.NODAM, G. BISERTA.

DOSSIER N° 33: Appel du club de **CROLLES** de la décision de la Commission départementale des règlements prise le 29/05/2018, parue le 01/06/2018, PV N° 391.

Sur la sanction infligée à l'équipe U13: Non qualification pour la finale festival U13 de l'équipe trois pour non-respect de l'article 22 « équipes réserves » des règlements généraux du district de l'Isère.

COUPE festival U13 du 27/05/2018.

La commission départementale d'appel :

- Confirme la décision de la commission départementale des règlements prise lors de sa réunion du 29/05/2018.
- Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge du club de CROLLES.

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Départementale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par la boîte mail des clubs.

Le Président
Michel VACHETTA

Le Secrétaire
André SECCO



COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du Mardi 11 juin 2018

Président : A. SERVE

CTDA : N. BROTONS

Secrétariat : CHAMPELOVIER L. JAMET A. J. SABATINO.

Présents : CHARLES J. KODJAJANIAN JM. VELOSO J.

RAPPEL : CONSULTATION DES DÉSIGNATIONS

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF **jusqu'au vendredi 17H**. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

RAPPEL : RÉDACTION ET ENVOI DES RAPPORTS

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, **rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage**.

La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport **SIMULTANEMENT** aux deux adresses ci-dessous.

discipline@isere.fff.fr / arbitres@isere.fff.fr

STAGE ANNUEL INFORMATION IMPORTANTE À L'ATTENTION DES ARBITRES ET DES OBSERVATEURS

Veuillez prendre note dès à présent que tous les arbitres de catégories D1, D2 D3 et D4, les arbitres assistants agréés LIGUE, les arbitres assistants de DISTRICT, les jeunes arbitres, les féminines et les observateurs appartenant au DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL sont dans l'obligation d'effectuer le STAGE DE DÉBUT DE SAISON qui aura lieu le:

SAMEDI 08 SEPTEMBRE 2018 de 8h à 17h

au TSF de VOIRON ancien (CREPS).

Prendre vos dispositions dès à présent

À TOUS LES ARBITRES QUI OFFICIENT EN D1 ET D2

Rappels FMI :

Contrôle des éducateurs :

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Vous pouvez retrouver la liste sur le pv 368 du 5 décembre de la commission des règlements pour la D1 et la D2 poule A suite à des modifications effectuées par les clubs, la poule D2 B étant sur le PV 363 de la commission des règlements.

Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la FMI) avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match**.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX : -

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents à

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent

Inscrire par exemple « pour le club A, Mr X absent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

RAPPELS:

1) les arbitres NON DESIGNES pour une journée et DISPONIBLES sont AUTOMATIQUENT en RESERVE;

Si le JEUDI à J-3 vous n'êtes pas DESIGNES vous devez APPELER LE DESIGNATEUR au 0617146203.

2) Si vous êtes INDISPONIBLES moins de 48H avant la rencontre vous devez APPELER au TELEPHONE le DESIGNATEUR

(SMS et E-MAIL sont INTERDITS) sous peine de suspension.

Notes aux Arbitres officiants en FOOT ENTREPRISES et FUTSAL : une certaine dérive s'instaure au niveau de vos indisponibilités et certains d'entre vous après leurs désignations se mettent indisponible. Ceci est inconcevable, la CDA prendra ses responsabilités envers ces Arbitres.

DOSSIERS ARBITRES 2018/2019 :

Les fiches de renseignements arbitre pour la saison 2018/2019 sont à remplir en ligne sur le site du District (rubrique Arbitrage, Documents, Dossier Arbitre 2018/2019).

MESSAGE IMPORTANT

COMMISSION MEDICALE ET COMMISSION DES ARBITRES

Nouveau principe : un certificat médical est valable 3 saisons* (*sous réserve de respecter certaines conditions) Licenciés concernés : Les joueurs amateurs, Les dirigeants (sauf dans le cas où la Ligue ne réclame pas le certificat médical)

Licenciés non concernés Les joueurs sous-contrats (professionnel, fédéral, élite, stagiaire, aspirant, apprenti) Les entraîneurs (Technique régional, Technique National, Educateur Fédéral, Animateur Fédéral)
Les arbitres

Dossiers médicaux des arbitres : Message à destination des **arbitres** qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur **visite médicale**.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2018/2019.

Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier. De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

* Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.



* Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.
Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.

Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

CONTACTS COMMISSION :

Président :

André SERVE Port. : 06 82 75 50 07 / Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : andre.serve@free.fr

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : nicolas.brotons@isere.fff.fr

Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)

Désignateur arbitres adultes :

Albert BROUTY Port. District : 06 17 14 62 03 / Port. : 06 31 79 46 91 Mail : albertbrouty@aol.com

Désignateur jeunes arbitres :

Eric FIARD Port. District : 06 46 41 36 44 / Port. : 06 70 29 68 27 / Mail : veyet.fiard@yahoo.fr

Désignateur Observateurs :

Jean-Marie KODJADJANIAN Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : jmarie.kodja@yahoo.fr

Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

Fernand RODRIGUES Port. District : 07 85 98 74 44 / Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : fernandrodrigues21@gmail.com

Correspondant Trésorerie : **José VELOSO** Port. : 07 87 55 57 16 – Mail : jose-veloso@wanadoo.fr

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE
KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

Secteur NORD-ISERE
MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN
BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91

Secteur BIEVRE-VALLOIRE
SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

COURRIERS DIVERS :

FFF / FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

Commission de discipline : fiches navettes, transmis pour suite à donner.

COURRIERS ARBITRES :

TRICOT Victor : changement numéro de tel port : 06-59-66-95-68.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMITE DE PILOTAGE FMI

RÉUNION COMMISSION DU 12 JUIN 2018

Présents : MM. MALLET ; MONTMAYEUR ; KODJADJANIAN

COURRIERS

Club : Tignieu Jamezieu

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Concernant les compétitions de district, nous rappelons à l'ensemble des clubs qu'un vice-président est désigné tous les weekends afin d'assurer une permanence téléphonique et que si nécessaire ce dernier vous orientera vers la seule personne habilitée à autoriser une feuille de match papier M. Marc MALLET. Les personnes de permanence de la ligue n'ont pas compétence pour répondre aux problèmes du district.

RAPPEL : la FMI doit être transmise que le match soit joué, non joué ou arrêté

Rappel : Par décision du Comité directeur du 21 décembre 2017 :

« Aucune correction ne sera faite après clôture de la rencontre par l'arbitre sauf pour les erreurs sur cartons rouges qui seront traitées directement par la commission de discipline d'après courrier de l'arbitre »

Statuts et Règlements de la FFF, Article 139 concernant la Feuille de match informatisée

Formalités d'après match :

Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la FMI, elle ne pourra plus être modifiée et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

CS NIVOLAS : Considérant le courrier du club de Tignieu-Jamezieu, considérant les informations données ce jour par l'arbitre officiel de la rencontre joint au téléphone, **la commission de pilotage de la FMI demande au club de Nivolas des informations relatives à la non possibilité pour le club visiteur de poser la réserve d'avant match, réponse avant le mardi 19 juin sous peine de match perdu.**

COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 12 JUIN 2018

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06.33.54.57.25

MEMBRES : MM. BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC

Permanence Commission : **04.76.26.87.75** : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

MESDAMES, MESSIEURS LES CORRESPONDANTS DE CLUBS :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués 2017-2018.

COMMUNICATION POUR LES DÉLÉGUÉS :

Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux » en précisant nom prénom et club.

QUELQUES RAPPELS IMPORTANTS POUR LES DÉLÉGUÉS

- Les délégués ne sont pas là pour remplir la FMI à la place des arbitres mais pour la contrôler à la fin avec eux et bien la faire contrôler aux 2 clubs afin d'éviter d'éventuelles erreurs.
- Les Délégués ne doivent pas s'engager auprès des clubs concernant des points de règlement afin d'éviter de leurs donner de mauvaises informations

INDISPONIBILITÉS :

COTTIER Raphael	Du	16/06/2018	Au	17/06/2018 Matin
BUOSI Bernard	Du	09/06/2018	Au	09/06/2018



DESIGNATIONS :

Samedi 16 Juin 2018				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Challenge Festival U13 Repêchage	ECHIROLLES SURIEUX	TOUR SAINT CLAIR 4	BUOSI Bernard	
Challenge Festival U13	IZEAUX	TOUR SAINT CLAIR 3	MORE Claude	
Coupe Isère U17 Repêchage	SEYSSINS	NIVOLAS	BOULORD Jean Marc BECHET Patrice	
Coupe Isère U19 Repêchage	SEYSSINET	TOUR SAINT CLAIR	VACHETTA Michel CICERON Fabien	
Coupe Vétérans Nord Isère	ASCOL FOOT 38	VOIRON MOIRANS	HUGOT Daniel	

Dimanche 17 Juin 2018				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Coupe Isère U15 Dubois	BOURBRE	CROLLES	HUGOT Daniel MORE Claude	
Coupe Isère U15 à 11 Repêchage	VAREZE	MARTINEROIS	DUTCKOWSKI Yoan BUOSI Bernard	
Coupe Isère U17	TIGNIEU JAMEYZIEU	LA MURETTE	BALDINO Cataldo BOULORD Jean Marc	
Coupe Isère U19	CROLLES	GROUPEMENT SUD DAUPHINE	BECHET Patrice REMLI Amar	
Coupe U15 Féminine à 8	NIVOLAS	ISLE D ABEAU	CICERON Fabien	
Coupe U18 Féminine à 8	GF38	GROUPEMENT SUD DAUPHINE	AHMED HEZAM Zine	
Coupe Isère U15 à 8	MARTINEROIS 2	BEAUREPAIRE	COTTIER Raphael	



COMMISSION FEMININES

RÉUNION 12 / 06 / 2018

Présents : J. Issartel, Th. Truwant

Boite mail officielle : feminines@isere.fff.fr

ATTENTION : Toute demande faite par un autre moyen que la boite mail officielle du club n'est plus prise en compte. Il est demandé instamment aux clubs d'adresser leur mail concernant les féminines sur la boite mail de la commission féminine

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT** DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

COURRIERS : EG2F, BOURGOIN, CLAIX, LA U R A

PLENIERE FEMININE

La plénière féminine aura lieu le 28 juin à 19 h au district

COUPE DE FRANCE

Engagement en coupe de France jusqu' au 15 aout 2018

CHAMPIONNAT U 18 A 11

Une réunion aura lieu le jeudi 14 juin à 19 h afin de préparer une éventuelle nouvelle saison. Les clubs intéressés par cette catégorie sont priés d'assister à cette réunion préparatoire

Félicitations aux finalistes et remerciements au club de Moirans pour leur excellente organisation.

COUPE SENIORS A 11 MONIQUE BERT

10 juin à Moirans

CLAIX – G F TARENTEISE 1 / 1 (4 tirs à 3)

COUPE SENIORS A 8 ISERE

10 juin à Moirans

VALMONTAISE- LA BATIE MONTGASCON 1 / 0

COUPE SENIORS A 8 AMITIE

IZEAUX- RUY MONTCEAU 0 / 2



COUPE U 15F

Le 17 juin à VEZERONCE

Finale :

NIVOLAS – ISLE D ' ABEAU à 10H30

Le Président J. Issartel
06 34 87 23 55

COUPE U 18F

Le 17 juin à VEZERONCE

Finale :

Gpt SUD DAUPHINE - G F 38 3 à 13 h

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 12 JUIN 2018

Présents : Patrick MONIER, Farid EL MASSOUDI, Xavier ROCHETTE.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise :
foot-entreprise@isere.fff.fr

- 183. **CD Varcès**: noté (fair-play).
- 184. **Nourreddine BRIOUA** noté (match GSE vs ASPTT 3).
- 185. **St-Martin d'Uriage** : noté (réunion plénière).
- 186. **Jarrie-Champ 1** : noté (fair-play).
- 187. **CEA 1 ST** : noté (match vs Belledonne).
- 188. **Ville de Grenoble** : noté.
- 189. **Deux Rochers 2** : noté (FM).
- 190. **Air Liquide** : noté (réunion plénière).
- 191. **ASPTT 2 ST** : noté (FM).
- 192. **Fasson** : noté (FM).
- 193. **Mourad DJOUDER, arbitre** : noté, remerciements.
- 194. **Mejdi GZADRI, arbitre** : noté, remerciements.
- 195. **GSE** : noté (match vs ASPTT 3 Sifac). Transmis à la commission compétente.

COORDONNEES

Correspondants équipes Foot Entreprise : District, Pratiques/Foot Entreprise/Coordonnées.

A tous les clubs : Vérifier votre situation de trésorerie auprès de la Ligue AURA et du District de l'Isère. En cas de problèmes, contactez es instances compétentes.

REUNION PLENIERE

Pour toutes les équipes Foot à 11 et Senior à 8 & Entreprise)

Mercredi 13/06/2018 à 19h00 au siège du District.

Ordre du jour de la réunion

- 19h00, accueil des participants.
- Présentation de chaque membre du District et tour de

table des clubs.

- Bilan de la saison 2017-2018, remise des fanions et des dotations.
 - Etablissement de la date du début des compétitions (lundi 01/10/2017).
 - Coupe Futsal-Entreprise : se déroulera en janvier 2019.
 - Coupes de l'Isère : discussion pour la reconduction des formules des saisons précédentes.
 - Bilan de la fusion des championnats foot à 8 en semaine et foot à 8 Entreprise.
 - Contacts d'avant match (Arbitres, équipe adverse) : rappel des bonnes pratiques, conditions de report d'un match.
 - Terrains : prise en compte des éventuels nouveaux horaires donnés par les équipes. Rappel de l'alternance mise en place sur les terrains de de la ville de Grenoble (mis à disposition pour le District de l'Isère).
 - Correspondance : rappel sur l'utilisation de la messagerie du club. Seule la messagerie officielle <Nom_Club>@lrafoot.org est prise en compte pour toute correspondance club/district. Mise à jour de la liste des correspondants et parution sur PV mi-octobre.
 - Saisie des résultats des rencontres sur FootClubs dans les délais.
 - Licences : nouvelles dispositions pour les demandes de licences par le lien <https://laurafoot.fff.fr/simple/licences-2018-2019-passer-a-la-dematerialisation/>
 - Fairplay : système d'attribution.
 - Questions diverses.
- Verre de l'amitié prévu en fin de réunion.

RAPPEL

Assemblée Générale du District : Vendredi 29/06/2018 à 17h30 (pointage) à Virieu.

COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

REUNION DU MARDI 12 JUIN 2018

Présents (e) : LOUIS J. ; M.J. MUFFAT-JOLY ; CARRETERO C.

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Coordonnées du Responsable Championnat Séniors : CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

INFOS :

L'Assemblée Générale du District de l'Isère de Football se tiendra le Vendredi 29 Juin 2018 au Gymnase de VIRIEU. POINTAGE A PARTIR DE 17H45.

TOUS LES CLUBS SONT TENUS D'ETRE REPRESENTES sous peine d'une sanction financière (260 euros). Conformément à l'article 12.3 des Statuts du District, Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président. (Modèle sur PV ou sur le site)
Le représentant d'un Club ne peut pas représenter d'autres Clubs.
Il est précisé que cette Assemblée Générale de fin de saison concerne TOUS LES CLUBS (LIBRES, ENTREPRISES, FEMININS, FUTSAL, FOOT LOISIRS etc...)
De plus tous les clubs non à jour vis-à-vis du service TRESORERIE du DISTRICT, (chèques ou autres moyens de paiements reçus au Secrétariat du District) ne pourront pas prendre part aux diverses opérations de vote.

CHAMPIONNAT FUTSAL FEMININ

Le DIF suite à la demande de certains clubs, souhaite créer un championnat Futsal Féminin seniors pour la saison 2018/2019. Pour la 1^{ère} année de fonctionnement aucun frais d'inscription ne sera demandé.
Seul la LICENCE est OBLIGATOIRE et une tenue sportive correcte exigée (CIRCULAIRE 4 du 04 JUILLET 2014)

ACCESSIONS ET DESCENTES :

A ce jour, 1 seule équipe accèdera au championnat de Ligue et les 2 dernières équipes à l'issu du championnat, seront reléguées en D2.

D1 : Monte en Ligue Virieu Futsal.

Descend en D2 AC Seyssinet ; FC Mistral et Isle d'Abeau Futsal pour cause Disciplinaire.

D2 : Monte en D1 FC Voironnais 2 ; Futsal des Géants et Nuxerete FS sous réserve des descentes de Ligue

D3 : Champions Virieu Futsal.



La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous



COMMISSION DES REGLEMENTS

TÉL. 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 12 JUIN 2018

Présents : MM. BOULORD, HUGOT, ROBIN, VITTONI, PINEAU, BONO, CHAMBARD, REPELLIN.

Excusés : M. GALLIN,

La commission des règlements, ayant appris le décès de Saïd SEGHER, membre de la commission, présente ses sincères condoléances à son épouse et à l'ensemble de sa famille.

COURRIERS

CORBELIN : (FEMININES A 8) : les U14 et U15 F peuvent jouer en U18 F à 8 (dérogation depuis plusieurs années).

Le tableau figurant sur le site signale les catégories d'âge pouvant évoluer en U18 à 11.

Les U14F ne peuvent jouer uniquement dans la catégorie U18 FEMININE A 8.

Pour la catégorie U18F à 11 ne peuvent jouer que les U15F, U16F, U17F, **U18F**.

Les licenciées U18 / U17 / U16 / U15 et U14, peuvent évoluer en compétitions U18 **à 8**.

Pour les licenciées U15 et U14 la mention « apte à pratiquer en catégorie supérieure » du certificat médical ne doit pas être rayée par le médecin. Aucune U13 n'est autorisée dans ce championnat.

A.S. DOMARIN : votre blessé devait être inscrit sur la feuille de match.

RECIDIVE CLUBS: CLUB: VILLENEUVE: EQUIPE 2

62-2-3 - Récidive club

Toute équipe de club, des catégories U15, U1, U19, Seniors, Entreprises, Futsal, Féminines, U15F et U18, Féminine adulte, affiliées au District de l'Isère de Football, est concernée par le suivi « **récidive club** ».

1 - Cette récidive est applicable **quelle que soit la catégorie pénalisée**, dès la deuxième sanction commise, soit au cours d'une même saison, soit pour deux sanctions commises à moins d'un an d'intervalle.

2 - Ce suivi « récidive club » concerne toutes les équipes ayant eu des incidents qui ont occasionnés une ouverture de dossier par la Commission de Discipline, dont le décompte est égal ou supérieur à 20 points de pénalité lors d'une seule et unique rencontre.

Tout club concerné par la récidive club doit présenter obligatoirement un plan de formation pour 2 nouveaux éducateurs dans la saison en cours, ou dans la saison suivante en prenant compte 1 an, à partir de la date de prise d'effet de la sanction « récidive club ».

Ce plan de formation n'est validé qu'avec l'inscription et la participation à la totalité du stage de formation ainsi que

la participation à la certification par le candidat désigné par le club. **Au cas où ces plans de formation ne seraient pas respectés, l'équipe ou les équipes contre laquelle a été prononcée cette sanction, est rétrogradée lors de la saison suivante dans la division immédiatement inférieure pour laquelle elle était sportivement qualifiée.**

Dans le cas où le club ne satisfait pas à ces obligations, à la date butoir, l'équipe ou les équipes de son club à l'origine des dossiers ayant entraîné l'application de la récidive club, sont rétrogradées lors de la saison suivante dans la division immédiatement inférieure à celle pour laquelle elles étaient sportivement qualifiées.

SAISON 2016-2017 :

1^{ère} sanction : EQUIPE SENIORS 2 – 2^{ème} DIVISION B – décision 16/06/2016, PV N°298

2^{ème} sanction : EQUIPE U15 – 1^{ère} DIVISION A – décision du 30/06/20106, PV N°300

Le plan de formation de deux éducateurs devait être réalisé pour le 30/06/2017.

Au 30/06/2017, le club de VILLENEUVE n'ayant pas satisfait au plan de formation, les équipes U15-1^{ère} DIVISION et seniors 2^{ème} DIVISION ont été rétrogradées en division inférieure.

Entre temps, (entre le 30/06/2016 et le 30/06/2017), le club de VILLENEUVE a de nouveau été sanctionné :

3^{ème} sanction : EQUIPE SENIORS 2, 3^{ème} DIVISION, POULE A, décision du 30/03/2017, PV N° 335

4^{ème} sanction : EQUIPE SENIORS 2, 3^{ème} DIVISION, POULE A, décision du 18/05/2017, PV N° 342.

Un nouveau plan de formation de deux éducateurs devait être présenté avant le 18/05/2018.

Ce nouveau plan de formation n'a pas été effectué.

Par ces motifs, la C.R. décide : à l'issue de la saison 2017-2018, l'équipe SENIORS 2 de VILLENEUVE ne peut accéder à la division supérieure si elle en a acquis le droit sportivement.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

DECISIONS

N°161 : BATIE MONTGASCON / ST CASSIEN – FEMININES A 8 – D1– POULE UNIQUE – MATCH DU 03/06/2018

Dossier ouvert pour match arrêté.

La commission, pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, relatant les circonstances motivant l'arrêt de la rencontre, à la 65^{ème} minute.

Considérant que l'équipe de LA BATIE MONTGASCON s'est trouvée à moins de 6 joueuses.

Considérant l'article 23-2-1 des règlements sportifs du District de l'Isère qui stipule : « Toute équipe abandonnant la partie pour quelque cause que ce soit ou se trouvant à un moment du match à moins de 8 joueurs (6 pour les féminines à 8) sur le terrain sera battue par pénalité. »

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but) à l'équipe de BATIE MONTGASCON pour en reporter le bénéfice à l'équipe de ST CASSIEN (3 (trois) points, 3 (trois) buts).

Score au moment de l'arrêt de la rencontre : 2 / 3

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.



Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°168 : CREYS MORESTEL / ISLE D'ABEAU – FEMININES U15 A 8 – N2– POULE A – MATCH DU 02/06/2018

Dossier ouvert suite à réclamation d'après match du club de l'ISLE D'ABEAU et courrier du 06/06/18.

Sur la forme : La Commission, pris connaissance de la réserve d'après-match du club de **ISLE D'ABEAU** pour la dire irrecevable : pas dans les délais de 48 h 00 après la rencontre (appui, posté mercredi 6/06/2018 à 9 h 33)

Sur la forme : toutes les joueuses du club de CREYS MORESTEL, inscrites sur la feuille de match sont titulaires d'une licence U14F ou U15F. Aucune U18F.

Par ce motif, la CR dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°169 : JARRIE CHAMP US1 / GPT SUD DAUPHINE 2 – U17 – D2 – POULE A – MATCH DU 09/06/2018.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de JARRIE CHAMP pour la dire irrecevable : Joueurs brûlés.

2^{ème} partie :

L'équipe 1 de GPT SUD DAUPHINE a disputé une rencontre contre LA MURETTE le même jour.

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°170 : RO-CLAIX / IZEAUX – U13 – D3 – POULE D – MATCH DU 28/04/2018.

P.V. 392 : La C.R. demande l'envoi de la feuille de match U13 poule D du 28 Avril RO-CLAIX / IZEAUX pour le 10 Juin, sans réponse de votre part, la C.R. donnera match perdu par pénalité.

Considérant l'absence de réponse du club de RO-CLAIX,

La CR donne match perdu par pénalité au club de ROCLAIX pour en reporter le bénéfice au club de IZEAUX

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°171 : RUY / VALLEE DU GUIERS – SENIORS – FINALE CHALLENGE BALTHAZAR– MATCH DU 10/06/2018.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « *Enquêtes et sanctions* » des R.G. du D.I.F. : « *Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District* ».

Dossier ouvert par la commission des règlements: Joueurs brulés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de VALLEE DU GUIERS évoluant en R2 POULE D.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 7 matchs, 1 joueur à 8 matchs, 1 joueur à 9 matchs.

2^{ème} partie :

Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de VALLEE DU GUIERS.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle contre ANDREZIEUX a eu lieu le 03/06/2018.

Considérant que sur cette feuille de match, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la CR confirme le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°172 : VERSOUD 1 / VER-SAU 2 – SENIORS – FINALE CHALLENGE DOMINGUEZ – MATCH DU 10/06/2018.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « *Enquêtes et sanctions* » des R.G. du D.I.F. : « *Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District* ».

Dossier ouvert par la commission des règlements: Joueurs brulés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de VER-SAU évoluant en D1.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 8 matchs, 1 joueur à 10 matchs.

2^{ème} partie :

Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de VERSAU.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle contre ST ANDRE LE GAZ a eu lieu le 03/06/2018.

Considérant que sur cette feuille de match, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs la CR confirme le score acquis sur le terrain.



Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°173 : SASSENAGE 2 / MOS3R 3 – SENIORS – FINALE COUPE ISERE RESERVE – MATCH DU 10/06/2018.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Dossier ouvert par la commission des règlements: Joueurs brulés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de SASSENAGE évoluant en SENIOR D1 POULE UNIQUE.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 8 matchs, 1 joueur à 9 matchs.

2^{ème} partie :

Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de SASSENAGE.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle contre JARRIE CHAMP a eu lieu le 03/06/2018.

Considérant que sur cette feuille de match, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la CR confirme le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°174 : SASSENAGE 2 / MOS3R 3 – SENIORS – FINALE COUPE ISERE RESERVE – MATCH DU 10/06/2018.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Dossier ouvert par la commission des règlements: Joueurs brulés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match des équipes supérieures du club de MOS3R évoluant en R2, POULE E et en D1,

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 8 matchs, 1 joueur à 13 matchs, 1 joueur à 20 matchs.

2^{ème} partie :

Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de MOS3R.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle à CHARVIEU-CHAVAGNEUX 1 et contre CHARVIEU-CHAVAGNEUX 2 ont eu lieu le 03/06/2018.

Considérant que sur ces feuilles de match, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la CR confirme le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

TRESORERIE DISTRICT**LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 MAI 2018**

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-4 – Situation du Club en début de saison :

Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district.

Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

Date d'émission du relevé le 03/05/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie au 15 Mai 2018.

549826 FUTSAL PONT DE CLAIX

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU

590636 J. O. DE GRENOBLE A

582472 AC MISTRAL

552916 LA MAISON DES HABITANTS

553080 TURCS DE MOIRANS

563927 AS MAHORAISE

580788 ASS JEUNES FOOT CHASSE S/RHONE

581943 AS TURQUOISE

590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS

614499 COMMUNAUX SMH

663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN

681566 PLANET PHONE 38

590492 FUTSAL ETOILE FONTAINE

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD
06 31 65 96 77

SECRETAIRE
Lucien BONO



COMMISSION SPORTIVE

RÉUNION DU 12 JUIN 2018

Présents : L. Mazzoleni / G. Bouat / D. Guillard / D. Marchal / B. Buosi / C. Maugiron / J. Chambard

Excusé(s) : A. Brault / M. Hesni / F. Agaci

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

La commission remercie la municipalité de Moirans pour la mise à disposition de ses installations lors des finales de coupes du dimanche 10 juin ainsi que le club de Moirans pour son organisation.

COUPE DE FRANCE

La date limite des engagements étant fixée au 15 Juin 2018 les clubs souhaitant participer à cette Coupe de France et n'ayant pas confirmé lors inscription sont priés de le faire avant cette date et doivent valider leur engagement via l'interface « Footclubs ».

Le 1er tour de l'épreuve se disputera le dimanche 26 août 2018.

U17

D2 Poule B : Journée 22 du 09/06 le club de Bourbre déclarant forfait

SENIORS

Courrier de AS Fontaine : concernant les pré engagements, tout est spécifié sur le site du DIF

Courrier de Le Bouchage informant de leur changement d'appellation qui deviendrait Union Sportive le Bouchage Passins. Avant modification officielle attendre la validation de la ligue.

Courrier de Domarin : les blessés doivent être constatés par l'arbitre sur la feuille de match. Vous rapprocher de l'assurance pour savoir si elle prendra en charge et faire la déclaration.

D3 poule A : UOP 2 / St Marcellin 3 du 27/05 : courrier de St Marcellin déclarant Forfait pour cette rencontre

D5 poule B : Tullins 2 / Ro-Claix 2 du 27/05 : courrier de Ro-Claix déclarant Forfait pour cette rencontre

D5 poule E : courrier de Tignieu : Tignieu forfait 2 dernières rencontres est forfait général

Les Co-Présidents
L. Mazzoleni / F. Agaci

Le Secrétaire
J. Chambard

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

RÉUNION DU MARDI 12/06/2018

Présents : J. Da Cunha Vélolo, J. Sabatino, F. Nardin.

Excusé : Mr H. Giroud-Garampon

COURRIER

Par voie du PV N°346 du lundi 12 juin 2017, la commission du statut de l'arbitrage a communiqué :

FC TURCS DE LA VERPILLIERE :

Articles 15, 15.1 des statuts de l'arbitrage de la FFF.

« 5. Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées :

- a) au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison,
- b) au niveau de la première année d'infraction s'il a été en règle pendant deux saisons consécutives ».

Mr. TOPLEK Raftet onze matches arbitrés.

Obligation un (1) arbitre. Manque un (1) arbitre. 3ème année d'infraction. Zéro (0) mutés autorisés saison 2017/2018.

Art 47-2- Ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.

Amende: 240 €.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

Vous n'avez pas fait appel de cette décision, comme mentionnée ci-dessus.

N'ayant pas d'arbitre cette saison vous passez en quatrième année d'infraction.

US FLACHEROISE :

Vous êtes en dernière division du district de l'Isère, vous pouvez utiliser six joueurs mutés et parmi les six que deux mutés hors période.

US THODURE :

Après deux années d'indépendance Mr BEDAR Nadir vous représentera au statut de l'arbitrage pour la saison 2018/2019.

Le secrétaire

J. Da Cunha Vélolo



COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 12 JUIN 2018

CERTIFICATION DU 15 JUIN 2018

Liste des inscrits

Nom Prénom	CLUB
ACHOURI Fares	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
BARTH Lea	F.C. BOURGOIN JALLIEU
BELBACHIR Tarik	AS VERSAU
BEN ZBIBA Hassine ANNULE	AM. TUNISIENNE ST MARTIN D'HERES
BERGER DE SEDE Stephanie	ASF BOURBRE
BIASIO Denis ANNULE	GF38
BONDOUX PERRIN Jonas	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
BONNEAU Simon	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
CAMMISOTTO Loic ANNULE	FC CHARVIEU
CAPELLI Loic	F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
CAZES Corentin	CHATTE
CLEMENT Paco ANNULE	MOS3R FOOTBALL CLUB
DE ALMEIDA PEREIRA Alixian	A.S. ST ANDRE LE GAZ
FERNANDEZ Jeremy	F.C. BOURGOIN JALLIEU
FINET Nicolas	F.C. CROLLES BERNIN
FREYNET Marjorie	SUD ISERE
FRICOU Antony	US GIEROISE
FRIZON Xavier ANNULE	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
GELABERT Alexandre	A.C. SEYSSINET PARISSET
GODOY Frederic	U.S. GIEROISE
HORBASIC Renaud ANNULE	SUD ISERE
MAISONNEUVE Stephane ANNULE	J.S. ST GEORGOISE
MALDERA Patrick	U.S. GIEROISE
MENDEZ Thomas	MOS3R FOOTBALL CLUB
MORELLO Diego	A.C. SEYSSINET PARISSET

OUATTARA Soualiou	U.S. GIEROISE
PALOMINO SEGURA Pedro	A.C. SEYSSINET PARISSET
PION Benjamin	ST SIMEON DE BRESSIEUX
PROVOS Camille	A.S. VALONDRAS
ROVIRA Damien	A.S. ST ANDRE LE GAZ
VIAL Sylvain	F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
YADEL Faycal	J. O. DE GRENOBLE A.
CERTIFICATION CFF3 DU 15 JUIN 2018	
EYEGHE MINKO Nicolas ANNULE	FC ECHIROLLES

CERTIFICATION CFF1 DU 19 JUIN VEZERONCE

LISTE DES INSCRITS

Nom	Club d'inscription
ALLAGNAT Christophe ANNULE	U.S. MONTGASCONNAISE
ALVAREZ Axel	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
ANDREA Stéphane	U.S. DOLOMOISE
CERMENO VIVANCOS Dorian	FC CROLLES BERNIN
CHENEVAL Ludovic	U. S. CREYS-MORESTEL
CLERC Cassandra	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
DAL PIAZ Jonathan	U. S. CREYS-MORESTEL
DI BENEDETTO Franck ANNULE	U.S. GIEROISE
DURAND Maël	U. S. CREYS-MORESTEL
FOX DIT GIRARD Florentin	FC CROLLES BERNIN
GAUTHIER Jean Louis	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
GERLERO Sebastien	ENT. FOOTBALL DES ETANGS
GILOW Nicolas	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
GUILLAUD Julien ANNULE	F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEU 38
HEITZ Olivier	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
LANGLOIS Thibault ANNULE	U.S. GIEROISE
LIARD Guillaume	A.S. VALONDRAS
LIMA Frédéric ANNULE	ST PAUL DE VARGES
LUCAS Fabien	A.S. VALONDRAS
MARRY Jeremy	SUD ISERE

MARTIN Corentin	SUD ISERE
MENDEZ Thomas	MOS3R FOOTBALL CLUB
MILLON Dylan	MOS3R FOOTBALL CLUB
NEMOS Jean Charles	VALLEE DU GUIERS F.C.
PICHON Victor	U.S. ST PAUL DE VARGES
PHILIBERT Benoit	U. S. CREYS-MORESTEL
QUAY Sylvain	LA COTE ST ANDRE
ROBERT Liam	FC CROLLES BERNIN
SAINT FORT Robert	C.S. VOREPPE
SOLER Arnaud	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
TURC GIRAUD Mathieu ANNULE	U.S. GIEROISE
VARNET Florian	U. S. CREYS-MORESTEL
VILPOUX Jérôme	U. S. CREYS-MORESTEL
ZANARDI Jules	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LES INSCRIPTIONS EN FORMATIONS (CFF, MODULES COMPLEMENTAIRES)

Note officielle de l'IFF et de la DTN

Tout détenteur d'une licence dirigeant souhaitant s'inscrire à une formation d'éducateur (CFF- Modules complémentaires) devra fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du football » datant de moins d'un an.